

Nouvelle organisation des régions académiques

Le mois dernier, une nouvelle circulaire ministérielle (2016 – 025) a précisé davantage le processus de réorganisation des services académiques au sein des nouvelles régions. Autour de la nouvelle fonction de « recteur de région académique », se réunira désormais un **comité régional de pilotage** des politiques.

Ce comité, qui recevra ses instructions de l'administration centrale via une réunion annuelle, travaillera sur quatre axes prioritaires : la **gouvernance** interacadémique, la mise en place des **services communs obligatoires** (notamment un dispositif de surveillance budgétaire régional des établissements de l'enseignement supérieur), la **mutualisation des services**, et la définition des **orientations stratégiques communes**.

Ce comité obéira à une charte de gouvernance définie régionalement, et **remplacera l'ancien comité des recteurs**. Il pourra s'ouvrir à des agents autres ou des conseillers techniques si cela est jugé nécessaire.

La mutualisation des services se fixe comme objectifs un gain d'efficacité et d'efficience, via **des économies d'échelles**, des concentrations de

champs d'activités, et des **spécialisations des services par pôles rectoraux**. Même si la circulaire se veut prévenante à l'égard des personnels, elle annonce néanmoins un système de consultation des agents sur leur mobilité et d'indemnité en cas de transfert d'activité non-souhaité, **ce qui laisse entrevoir de nombreuses et douloureuses restructurations rectorales...**

La circulaire préconise en outre que la création du dispositif de surveillance budgétaire et des nouveaux S.A.R (Services pour les Affaires Régionales) **se fassent à « plafond d'emploi constant »**. Les CAEN (Conseils Académiques de l'Éducation Nationale), quant à eux, **ne sont maintenus qu'à titre transitoire**, et disparaîtront prochainement.

Un dernier point en appelle enfin au « dialogue social », en demandant aux recteurs d'associer les Comités Techniques et les Comités Académiques à l'ensemble des décisions.

La FAEN prend note de cet engagement et sera vigilante à son respect, tant les risques de conflit et de désaccord s'annoncent grands dans ces processus de fusion qui ne disent pas leur nom.

Heure supplémentaire : toujours une seule impossible !

Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt le 23 mars dernier concernant **les attributions d'heures supplémentaires aux enseignants**. En effet, suite à la modification du décret de 1950 et aux diverses pondérations horaires à l'œuvre, il arrive désormais fréquemment qu'un enseignant **ex-cède son maximum de service d'une fraction d'heure** (et non plus d'une heure complète). Le ministère espérait pouvoir faire une interprétation large du droit en permettant tout de même aux chefs d'établissement d'imposer une heure supplémentaire complète à ces collègues, dépassant dans les faits la limite impossible d'une seule heure supplémentaire toujours valable dans les textes.

Le Conseil d'Etat a rappelé à l'ordre le ministère et annulé le texte. Dans les faits, un collègue certifié enseignant en REP+, par exemple, et qui grâce à la pondération de 1,1 n'effectuerait que 17 heures de cours au lieu de 18 (pour un total de 18,7h pondérées), ne pourrait pas se voir imposer d'heure supplémentaire.

C'est une décision très importante et la FAEN invite tous les collègues à utiliser cet argument pour refuser les heures supplémentaires qu'ils ne désirent pas au-delà de l'obligation légale de 1h, tous calculs confondus.



Ecole-collège : quand la réalité résiste à la théorie

Depuis plusieurs années, la pression s'intensifie sur les personnels pour essayer de faire rentrer dans les pratiques l'idée de liaison école-collège. Le 23 mars dernier, l'OZP (Observatoire des Zones Prioritaires) a invité plusieurs chefs d'établissements de région parisienne à établir ensemble un bilan sur l'existant.

Or, surprise, ce qui est ressorti de ces échanges est bien loin de l'idéal espéré par le ministère !

Impossibilité d'établir des plages de travail commun entre enseignants du premier degré (qui depuis la réforme terminent leurs classes plus tôt) et les professeurs du second degré, **monopolisation des personnels du collège sur d'autres fronts** (réforme du collège notamment), **totale discontinuité de l'enseignement des langues**, **non-accessibilité des logiciels** d'évaluation utilisés en collège pour les professeurs des écoles,

hétérogénéité des pédagogies, des modes d'évaluation... Bref, on semble découvrir aujourd'hui seulement que rien ne rapproche les deux entités école et collège, que le ministère, dans son déni complet de réalité, rêve pourtant de fusionner...

La FAEN rappelle **qu'une telle transformation ne saurait se faire contre la réalité** et surtout contre les personnels, ni sans reconnaître le temps qu'elle demande comme le surcroît de travail qu'elle engendre, et qui doit en conséquence faire l'objet d'une rémunération complémentaire spécifique. Il est, de fait, inacceptable que ces sempiternels projets de liaison école-collège **ne soit pour le ministère qu'un moyen d'économie d'échelle et de rapprochement des statuts** des personnels du premier et du second degrés, toujours envisagé à la défaveur de ces derniers.

Revalorisation du point d'indice : le compte n'y est pas !

Après l'annonce du gouvernement d'une revalorisation de notre point d'indice en deux temps, la FAEN a fait les calculs : et le compte est bien loin d'y être ! Une provocation pour les collègues qui voient leur pouvoir d'achat diminuer sans cesse. Retrouvez l'ensemble de notre analyse dans notre communiqué de presse complet sur le sujet, sur notre site internet : www.faen.org

Nouveaux programmes : le grand n'importe quoi...

Le ministère, via son portail web « Eduscol » s'est félicité de la mise en ligne de « ressources » pour accompagner les enseignants dans la prise en main des nouveaux programmes applicables dès la rentrée prochaine : 400 experts se sont penchés dessus, apprend-on sur le site, comme si leur nombre devait absolument faire leur valeur...

Nous conseillons vivement à tous les collègues qui ont assez de moral pour en rire d'aller faire un tour sur cette plateforme. **Ils pourront errer à l'envi sur des pages et des pages d'icônes infantiles menant toutes aux mêmes catégories de ressources... désespérément vides !**

A moins de trois mois de la fin de l'année scolaire, et moins de cinq de la rentrée 2016, le ministère prétend toujours faire passer une refondation complète de programmes pour lesquels il ne dispose d'aucun élément concret de mise en pratique à fournir à ses enseignants...

Rien en français, rien en mathématiques, rien en histoire-géographie... Quant aux disciplines plus heureuses que les autres, **la pauvreté et l'absurdité de ce qui leur est proposé** enterre

définitivement tout espoir de salut. Morceaux choisis : les enseignants du « *questionner le monde* » veilleront bien à ce que leurs élèves en fin de cycle 2 (CE2) sachent « *faire la différence entre propre et sale* », tandis que ceux exerçant en cycle 1 leur apprendront à « *prendre plaisir à s'engager corporellement dans un espace aménagé et le parcourir pour y découvrir ses propres possibles* »...

L'éclatement interdisciplinaire, la dilution des cycles, la traduction en compétences des systèmes d'évaluation et l'appauvrissement drastique des contenus d'enseignement constituent autant de bouleversements qui, chacun seul, **auraient demandé aux professeurs plusieurs années de préparation et d'adaptation** de leurs pratiques pédagogiques...

Qu'importe, le ministère prétend obtenir d'eux **tous ces changements à la fois, sans aucune aide digne de ce nom**, et en quelques mois seulement !

La FAEN dénonce **le renoncement à l'exigence** incarné par ces semblants de programmes et **la dérive pédagogique** dont ils sont issus. Elle appelle les enseignants à poursuivre un enseignement ambitieux et pragmatique à travers leur liberté pédagogique, loin de ces mascarades.